PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 6 juin 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve

Mathieu Bibeau Brigitte Poulin Michel Moreau Claude Lachance Carole Desharnais

Assistance: 7

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2017.

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017.
- 3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'avril 2017.
- 4. Adoption du plan de développement local 2017-2027.
- 5. Programme de subvention Nouveaux horizons aînés.
- 6. Adoption du rapport annuel 2016 en sécurité incendie.
- 7. Entretien du réseau routier : nivelage.
- 8. Embauche au poste de manœuvre saisonnier.
- 9. Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
- 10. Signataires.

11. Puits.

12. Divers:

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
- 2) Service incendie.
- 3) Popote roulante.
- 4) Jardin collectif.
- 5) Fête de la pêche.
- 6) Lotbinière en forme.
- 7) Loi 122.
- 8) Conteneur.
- 9) PAARRM.
- 10) Gala JeunExcellence.
- 11) Don Caisse Populaire.
- 12) Avis de motion.
- 13) Facture au surplus.
- 14) Terrain de baseball.
- 13. Période de questions.
- 14. Fermeture de la séance.

17-06-8295 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

17-06-8296

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 Mai 2017 tel que présenté.

Adoptée

17-06-8297

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2017.

Les journaux des déboursés numéro 642 au montant de 45 558,48\$, le numéro 643 au montant de 3 247,80\$ le numéro 644 au montant de 15 292,02\$, le numéro 645 au montant de 998,64\$ et le journal des salaires au montant de 4 179.63\$ pour le mois d'AVRIL 2017 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 76 035,74\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 avril 2017 soit et est déposé.

Adoptée

17-06-8298

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2017-2027.

CONSIDÉRANT la vaste consultation publique menée en avril 2016 par la municipalité de concert avec la corporation de développement économique Dosquet tout horizon;

CONSIDÉRANT QU'il s'en est résulté un rapport détaillé illustrant les différents besoins ainsi que la vision de la municipalité sur un horizon de 10 ans:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté Dosquet tout horizon afin que soit élaboré un plan de développement local s'échelonnant de 2017 à 2027 qui répertorie et défini un plan d'action pour l'avenir de la municipalité;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan de développement local 2017-2027 qui a été élaboré par Dosquet tout horizon en partenariat avec le CLD de Lotbinière.

Adoptée

17-06-8299

PROGRAMME DE SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet est désireuse d'implanter un espace dédié pour les aînés au terrain des loisirs, auquel endroit, ils pourront avoir accès à un terrain de pétanques et des aires de repos;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale, à présenter une demande de subvention au programme Nouveaux horizons pour les aînés afin de permettre à la municipalité de Dosquet de se doter d'infrastructures qui créeront un espace dédié pour les aînés, pour s'adonner à la pétanque et se reposer et à signer tous documents relatifs.

Adoptée

17-06-8300

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2016 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

ATTENDU la réception du rapport annuel 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté d'avril 2017 ;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la municipalité de Dosquet adopte ledit rapport d'activité annuel 2016.

Adoptée

17-06-8301

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER : NIVELAGE.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater Pavage Lagacé et Frères afin de niveler et recharger les rues Bibeau, Mailloux, route des Chalets, route du Nord et rang 1 pour un montant de 5703,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget courant d'entretien du réseau routier. Une rencontre est prévue avec le citoyen demeurant sur la rue Mailloux, il est donc possible que l'entretien ne soit pas exécuté, celui-ci représente 920,00\$ avant taxes.

Adoptée

17-06-8302

EMBAUCHE AU POSTE DE MANŒUVRE SAISONNIER.

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de procéder à l'embauche d'un étudiant afin d'agir comme manœuvre saisonnier au niveau des loisirs et de la voirie;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'embauche de Bryan Moreau au salaire minimum et ce pour une durée de 6 semaines.

Adoptée

17-06-8303

RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS.

CONSIDÉRANT QUE le comité RHSPPP a mis à la disposition des municipalités, un projet pour la deuxième et dernière section du règlement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE confirmer que le conseil municipal de la municipalité de Dosquet a pris connaissance du projet de règlement et que les interrogations et commentaires qui en découlent seront acheminés par la directrice générale au comité.

Adoptée

17-06-8304

SIGNATAIRES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE nommer Monsieur Yvan Charest, maire, Monsieur Michel Moreau, conseiller, Madame Lucie Boucher, adjointe à la direction et Madame Jolyane Houle, directrice générale, signataires pour le soin de la municipalité de Dosquet.

Adoptée

17-06-8305

SERVICE INCENDIE: PUITS.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à la réparation des puits incendie en achetant les items suivants auprès des fournisseurs détaillés; bois auprès de Roger Croteau pour un montant de 1360,00\$ avant taxes; le béton auprès de Béton Laurier pour un montant de 530,00\$ avant taxes et le fer auprès d'Atelier D. Bergeron pour un montant de 1000,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget courant du service incendie.

Adoptée

17-06-8306

DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NUMÉRO 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122; DE demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

17-06-8307 CONTENEUR.

CONSIDÉRANT QUE le conteneur situé au chalet des loisirs est désuet;

CONSIDRÉANT QUE nous avons procédé à une vérification des prix auprès de Soudure J.M. Chantal (1525,00\$ avant taxes) et Gauvin Enviro plus (1340,00\$ avant taxes) pour un conteneur de 6 verges cube

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat d'un conteneur de 6 verges cube auprès de Gauvin Enviro plus au montant de 1340,00\$ avant taxes, incluant la livraison, le tout payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

MOTION DE FÉLICITATIONS est donné par Madame Suzie Villeneuve à l'entreprise Nahak Sports, finaliste Jeunexcellence. Le conseil municipal est fier de la réussite de cette entreprise sise sur notre territoire et leur souhaitons un bon succès.

AVIS DE MOTION.

AVIS DE MOTION est donné par les présentes par Monsieur Michel Moreau, qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement 2017-321 modifiant le règlement 2011-281 de zonage, afin de permettre l'installation de fosses septiques aux ultra-violets.

17-06-8308 FACTURE AU SURPLUS.

CONSIDRÉANT QUE la facture de 1500,00\$ avant taxes d'Option aménagement devait être payée à même le budget d'immobilisations 2016;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder au paiement de la facture de 1500,00\$ avant taxes, d'Option aménagement, à même le surplus accumulé.

Adoptée

17-06-8309 TERRAIN DE BASEBALL.

CONSIDÉRANT QUE le besoin de mettre à niveau du terrain de baseball actuel;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à la mise à niveau du terrain de baseball en octroyant un contrat à la compagnie Multi-surfaces Giguère pour un montant de 2300.00\$ avant taxes, excluant le matériel et la livraison, le tout payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

DIVERS:

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : Journée de la ruralité le 9 juin, Michel, Brigitte et Jolyane y participeront. 5 à 7 EIL avant la séance des maires à Saint-Narcisse le 14 juin. Michel et Brigitte seront présents.
- 2) Service incendie : Compte-rendu le mois prochain.
- 3) Popote roulante : Les clients actuels cesseront l'utilisation pour l'été mais le service est toujours offert.
- 4) Jardin collectif : Merci aux bénévoles qui ont participé à la corvée. Le gazebo est terminé. Le conseil se questionne sur la solidité.
- 5) Fête de la pêche: Les 80 permis ont été remis. Plus de 250 personnes ont participé à l'activité.
- 6) Lotbinière en forme : La municipalité a obtenu une subvention de 950\$ pour l'achat d'une remise, d'outils et de deux croque livres.
- 7) Loi 122: rés. 17-06-8306
- 8) Conteneur: rés. 17-06-8307
- 9) PAARRM: Nous avons obtenu 10 000\$ donc nous procéderons au marquage sur le traitement de surface des rangs 1 et 4.
- 10) Gala JeunExcellence: Motion
- 11) Don Caisse Populaire : Remerciement à la caisse Populaire pour le don de 1000,00\$ qui servira à l'achat d'équipements pour les 0 à 5 ans.
- 12) Avis de motion : voir plus haut.
- 13) Facture au surplus : rés. 17-06-8308
- 14) Terrain de baseball : rés. 17-06-8309

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Atelier d'équarrissage; Laurent Lessard a rencontré les propriétaires et ils évaluent la possibilité de subventionner l'achat de cèdres géants qui agiront à titre de haie brise-vent. Les questionnaires transmis par la direction de la santé publique sont en cours d'analyse.

17-06-8310 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

	Directrice gér	Directrice générale	
Maire		Directrice générale	